



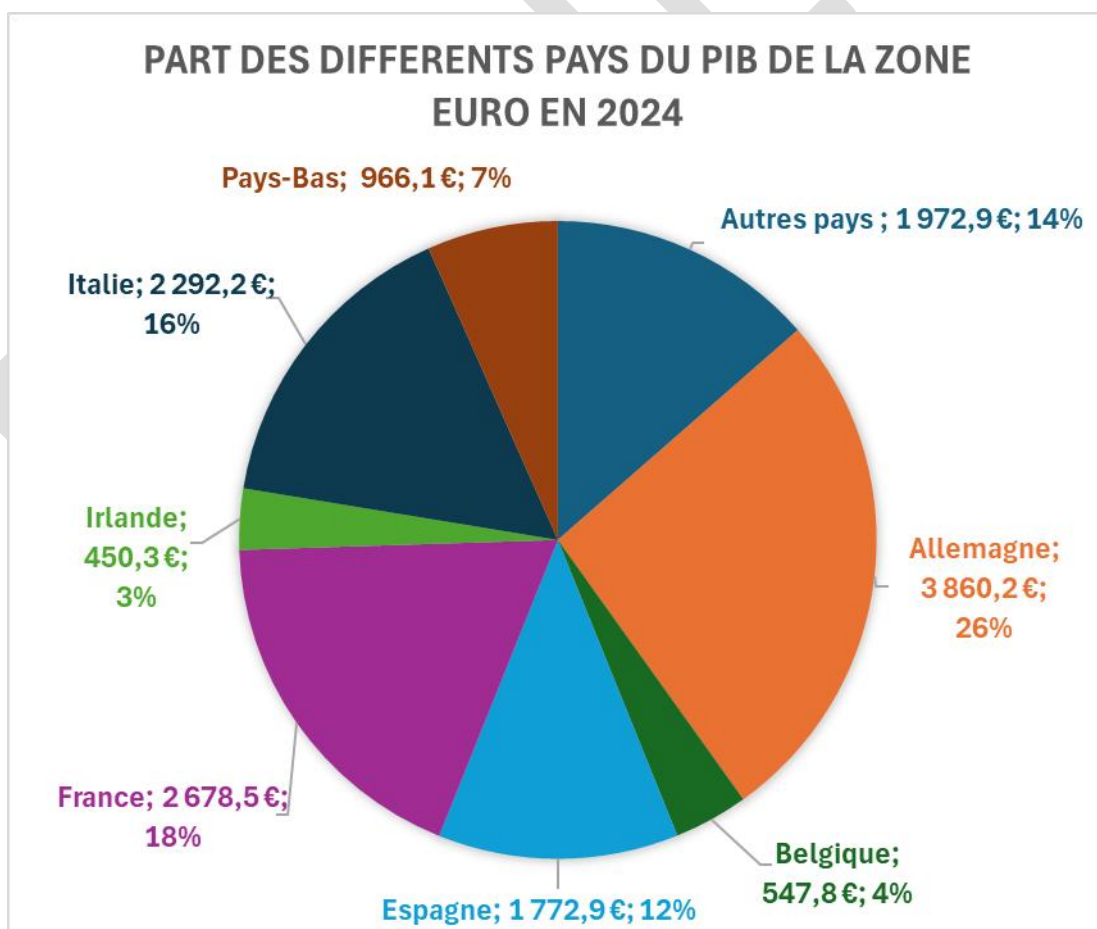
Communauté de Communes GALLY MAULDRE

RAPPORT RELATIF AUX ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE 2026

1. Un contexte économique et politique incertain

1.1 La croissance mondiale a été résiliente jusqu'ici, mais elle devrait ralentir

Croissance du PIB réel



Source : Eurostat (extraction du 17 juin 2025)

Les prévisions de différents organismes, en particulier celles de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), indiquent que la croissance mondiale devrait ralentir, passant de 3,2% en 2025 à 2,9% en 2026.

L'activité à court terme devrait se tasser à mesure que la hausse des taux de droits de douane effectifs se répercutera progressivement sur l'économie, pesant sur l'investissement et sur les échanges, sur fond de persistance des incertitudes géopolitiques et liées à l'action publique.

La croissance devrait repartir à la hausse dans la seconde moitié de l'année 2026, à mesure que l'impact des droits de douane s'estompera, que les conditions financières s'amélioreront et que la baisse de l'inflation soutiendra la demande, sachant que les économies asiatiques émergentes resteront les principaux moteurs de la croissance mondiale.

1.2 La politique monétaire et l'inflation

L'inflation globale demeure persistante dans certaines régions, mais devrait se replier vers l'objectif d'ici à 2027 dans la quasi-totalité des grandes économies.

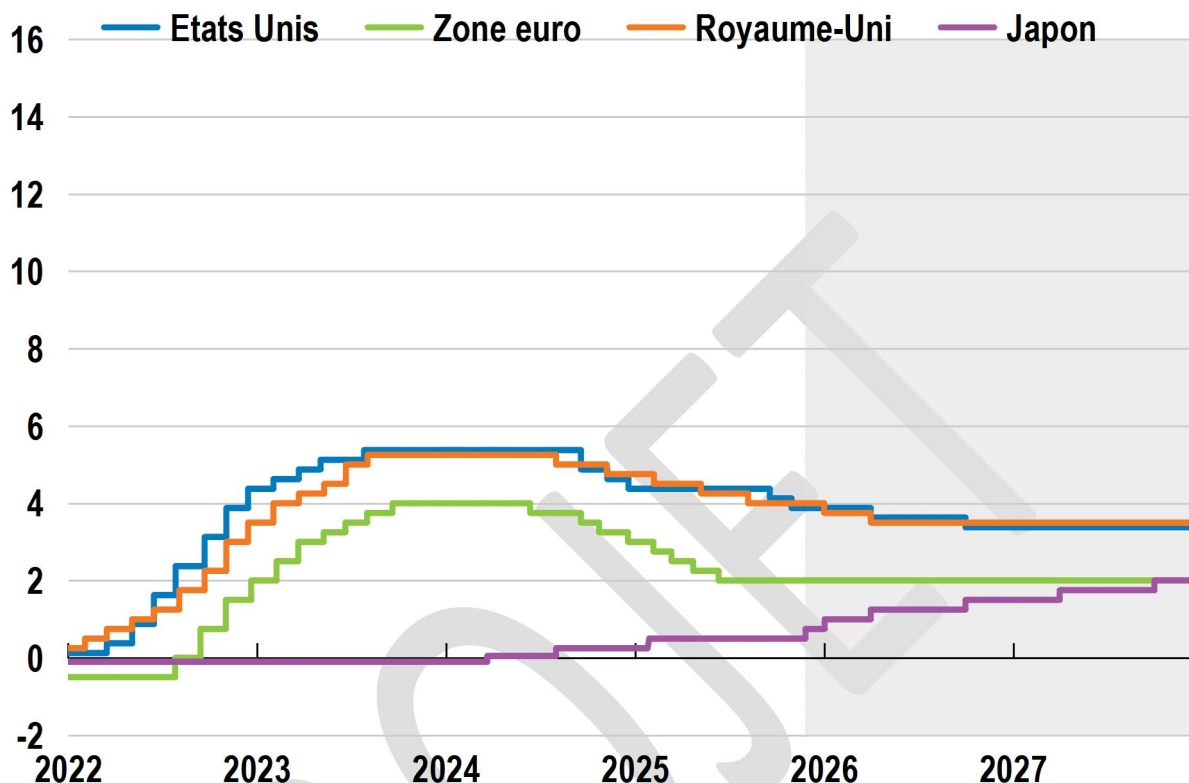
L'inflation annuelle mesurée par les prix à la consommation dans les pays du G20 devrait s'atténuer, passant de 3,4% en 2025 à 2,8% en 2026 et 2,5% en 2027, selon l'OCDE.

La Réserve fédérale des États-Unis (FED) a laissé ses taux directeurs inchangés dans la fourchette de 3,50% à 3,75%. Pour sa part, le 18 décembre 2025, la Banque centrale européenne (BCE) ne voit pas de raisons de modifier le niveau de ses taux à 2,00%, 2,15% et 2,40%.

Actuellement les taux de refinancement sont :

- Pour la BCE, à 2,15% contre 3,15 % en juin 2025 et en 2024 et 4,5 en 2023.
- Pour la FED, à 3,75% contre 4,5% en juin 2025 et 4,75 % fin 2024 et 5,5 % en septembre 2023.
- Pour la Bank of England, à 3,8% contre 4,75 % en 2025 et 5 % fin 2024. (Il était de 0,25 % au 1er janvier 2022).

Evolution des taux directeurs en %



Source : PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE L'OCDE, VOLUME 2025

1.3 L'horizon économique pour la France

Pour la France, selon les projections, la croissance du PIB devrait diminuer à 0,8% en 2025, avant de remonter à 1% en 2026 et 2027. L'incertitude, tant sur le plan national qu'international, a pesé sur la croissance en 2025, entraînant un report des décisions de consommation et d'investissement, même si la vigueur des exportations du secteur aéronautique a quelque peu contrebalancé ce phénomène.

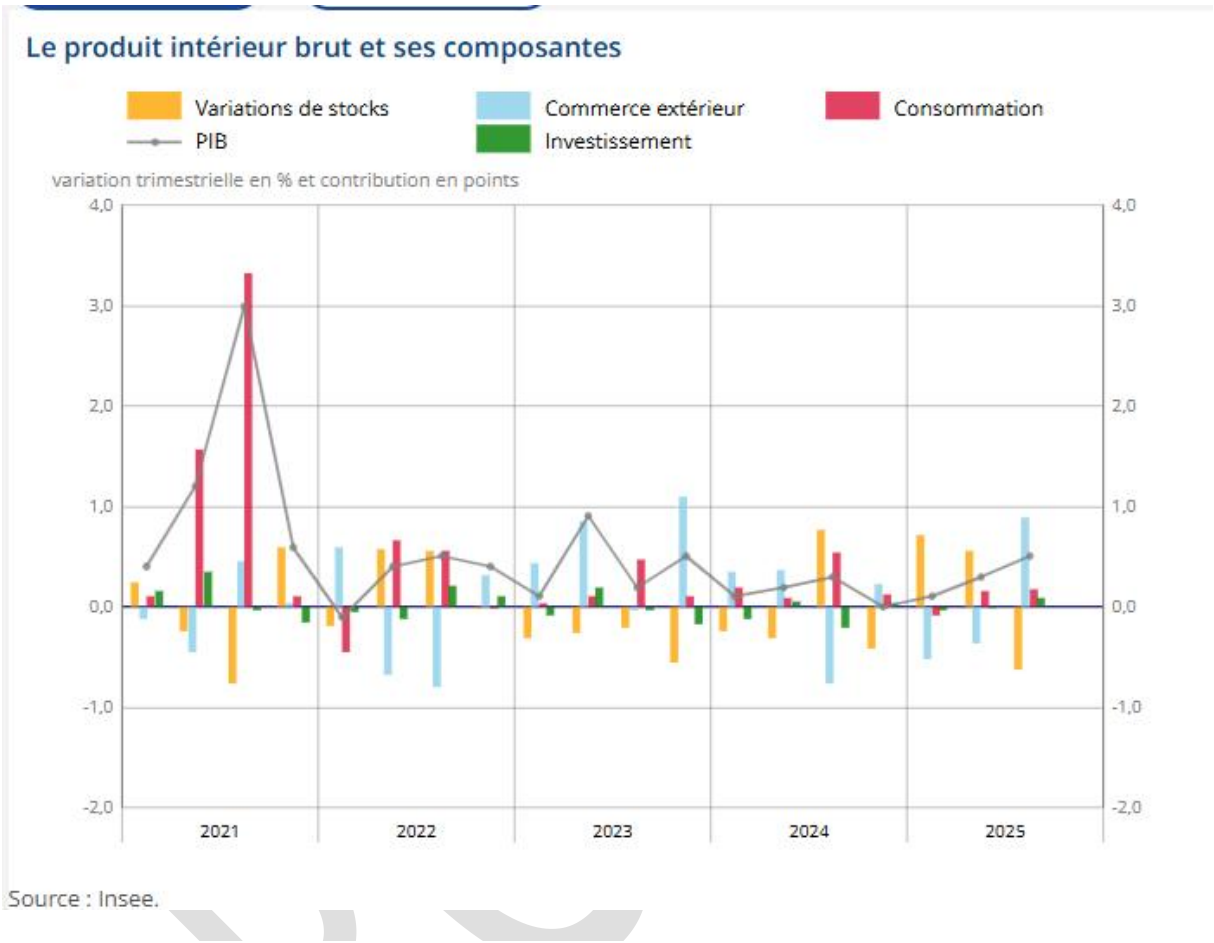
L'inflation est estimée à 1,3% en 2026, après 0,9% en 2025.

Les derniers chiffres du chômage indiquent que celui-ci atteint 7,9% en hausse de 0,6 points sur un an.

La consommation des ménages est estimée à 0,8% en 2026 après 0,4% en 2025 soit une légère augmentation.

A la fin du troisième trimestre 2025, la dette publique au sens de Maastricht s'établit à 3 482,2 Md€, soit une augmentation de 65,9 Md€, après +70,9 Md€ au trimestre précédent.

Exprimée en pourcentage du produit intérieur brut (PIB), elle s'établit à 117,4%, après 115,7% au deuxième trimestre 2025.



POINTS CLÉS DES PROJECTIONS FRANCE EN MOYENNE ANNUELLE

	2024	2025	2026	2027	2028
PIB réel	1,1	0,9 (0,8)	1,0	1,0	1,1
	0,0	0,2 (0,1)	0,1	- 0,1	-
IPCH	2,3	0,9	1,3	1,3	1,8
	0,0	- 0,1	0,0	- 0,5	-
IPCH hors énergie et alimentation	2,3	1,6	1,6	1,6	1,7
	0,0	- 0,1	0,0	0,0	-
Taux de chômage (BIT, France entière, % de la population active)	7,4	7,6	7,8	7,6	7,4
	0,0	0,1	0,2	0,2	-

Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel sauf indication contraire. Les révisions par rapport à la prévision de septembre 2025, fondée sur les comptes trimestriels du 29 août 2025, sont indiquées en italique, calculées en points de pourcentage et sur des chiffres arrondis. Pour 2025, la projection de croissance du PIB réel est indiquée sur la base des dernières informations disponibles (enquête mensuelle de conjoncture de la Banque de France publiée le 9 décembre 2025). Le chiffre entre parenthèses correspond à la projection réalisée pour l'Eurosystème et finalisée le 3 décembre 2025, avant la publication de l'enquête mensuelle de décembre.

La dette nette des APU en fin de trimestre et sa répartition par sous-secteur

(En milliards d'euros)

	2024T3	2024T4	2025T1	2025T2	2025T3
Ensemble des adm. publiques	3 046,8	3 063,6	3 116,1	3 171,5	3 232,3
dont :					
État	2 568,2	2 575,4	2 618,5	2 672,7	2 725,0
Organismes divers d'adm. centrale	35,0	35,4	35,5	34,1	34,7
Administrations publiques locales	236,6	248,5	248,9	248,6	248,9
Administrations de sécurité sociale	207,0	204,3	213,1	216,1	223,6

- Source : Comptes nationaux base 2020 – Insee, DGFIP, Banque de France

1.4 Les différentes mesures de la loi de finances

Dans la version finale du texte, les collectivités sont appelées à une contribution très forte au redressement des comptes publics. Bien que le gouvernement ait repris l'essentiel des amendements d'atténuation apportés par le Sénat, d'addition budgétaire s'établit à environ 3,6 Md€.

Au sein de la contribution demandée aux collectivités, plusieurs mécanismes (baisse de la compensation locaux industriels et de la DCRT, renouvellement du DILICO, hausse de la TGAP, décalage du FCTVA) touchent plus particulièrement les intercommunalités. Avec une contribution d'environ 1,8 Md€, représentant, 4,5% de leurs recettes de fonctionnement, ces dernières assumeront plus de la moitié de l'effort demandé aux collectivités territoriales, soit une contribution bien supérieure à leur poids dans la dépense locale (environ 20%).

- Hausse de la TGAP (article 81)

Cette hausse de la TGAP se traduira par un renchérissement du coût du service porté par les intercommunalités, et in fine payé par ses bénéficiaires, pour un montant estimé par intercommunalités de France à environ 350 M€ à l'horizon 2030. Cet accroissement de la TGAP ne saurait s'expliquer par son caractère incitatif, les collectivités disposant en effet de peu de marge sur le tonnage des ordures ménagères résiduelles collectées. De plus, la recette n'est pas affectée à des mesures en faveur de la réduction de ce tonnage.

On notera à l'inverse une diminution du taux de TVA à 5,5% pour l'ensemble des opérations de gestion des déchets. Ce taux réduit de TVA ne bénéficie actuellement qu'à la collecte séparée, au tri et à la valorisation matière.

- Diminution des variables d'ajustement : DC RTP et dotation de garantie des FDPTP

Pour 2026, la baisse de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DC RTP) des communes et des intercommunalités s'établit à 317 M€ (-34%) et celle de la dotation de garantie des fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) à 50M€ (-23%).

Du fait des règles de répartition de la baisse de la DC RTP entre collectivités, basée sur le poids de leurs recettes de fonctionnement 2025, les diminutions enregistrées individuellement, difficilement prévisibles lors de l'élaboration des budgets locaux, pourront excéder largement la diminution moyenne, voire se traduire par la disparition pure et simple de cette ressource pour certaines collectivités. Ainsi, selon les estimations d'intercommunalités de France, près de 40% des communes et intercommunalités perdraient l'intégralité de leur DC RTP en 2026.

Le plafonnement en fonction des recettes de fonctionnement porte sur la seule compensation « locaux industriels ». Les intercommunalités concernées par d'autres mesures (Dilico, baisse de la DC RTP) pourront donc encore avoir des contributions globales supérieures à 2% de leurs recettes de fonctionnement.

- Gel de la DGF (article 129)

La dotation globale de fonctionnement est gelée à son niveau de 2025.

Au sein de la DGF, les dotations de péréquation progressent à minima de 140 M€ pour la dotation de solidarité urbaine, 150 M€ pour la dotation de solidarité rurale et 90 M€ pour la dotation d'intercommunalité.

Du fait des règles internes à cette dotation, la hausse de ses composantes sera financée par une diminution de ses autres composantes : dotation forfaitaire des communes et compensation part salaires (CPS) de la dotation de compensation des intercommunalités.

Ainsi, la CPS des intercommunalités diminuera d'au moins 2% pour toutes les intercommunalités concernées.

- Décalage du régime de FCTVA des intercommunalités (article 130)

Décalage d'un an du régime de versement du FCTVA pour les intercommunalités

- Baisse des crédits de la mission relations aux collectivités territoriales (RCT)

La mission regroupe notamment la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et la dotation politique de la ville (DPV).

- **Baisse des crédits du fonds vert**

Les crédits du programme « Fonds d'accélération de la transition écologique des territoires » correspondant au fonds vert, font l'objet d'une réduction de 313 M€.

Une enveloppe de 100 M€ sera consacrée au financement des PCAET des intercommunalités.

- **DILICO 2026 (article 196)**

Le Dilico s'applique de nouveau en 2026, pour les intercommunalités, les modalités de calcul sont strictement identiques à celles du Dilico 2025.

Les intercommunalités qui n'ont pas eu de Dilico en 2025, n'auront pas de Dilico en 2026.

2. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES FONCTIONNEMENT	Réalisé 2024	BP 2025	ALLOUE 2025 BP+DM	Réalisé 2025	évol 2025/2024	Prévisions BP 2026	évol BP 2026/2025
Chapitre 013 - Atténuations de charges	52,07		0,00	7 066,22			
Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	982 505,21	977 300,00	952 300,00	1 113 580,86	13,34%	1 032 800,00	5,68%
Chapitre 73 - Impôts et taxes	2 604 110,00	2 605 005,00	2 605 005,00	2 611 847,00	0,30%	2 611 700,00	0,26%
Chapitre 731 - Impositions directes	6 813 539,00	6 875 040,00	6 875 040,00	6 992 181,00	2,62%	6 906 960,00	0,46%
Chapitre 74 - Dotalions et participations	1 581 788,75	1 678 764,00	1 667 294,00	1 780 676,57	12,57%	1 818 100,00	8,30%
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	37 153,97	0,00	0,00	1 655,61	-95,54%	1 000,00	
Chapitre 77 - Produits spécifiques	1 000,00	0,00	0,00	2 525,66	152,57%	500,00	
TOTAL RECETTES REELLES	12 020 149,00	12 136 109,00	12 099 639,00	12 509 532,92	85,86%	12 371 060,00	1,94%
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
TOTAL RECETTES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00	
Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté	432 790,72	2 978 254,99	2 978 250,99	2 978 250,99		4 685 478,65	57,32%
TOTAL CUMULE	12 452 939,72	15 114 363,99	15 077 889,99	15 487 783,91	85,86%	17 056 538,65	12,85%

2.1 DETAIL LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Le chapitre 70 – produits des services progresse de 5,68 %, cette hausse concerne notamment les participations familiales des centres de loisirs.
- Le chapitre 73 – Impôts et taxes (sauf 731) reste stable.
- La fiscalité locale reste stable également, en raison d'une faible revalorisation des bases de 0,8%.
- Le chapitre 013 – atténuation de charge enregistre des avoirs sur facturation des contrats en 2025.
- Le montant inscrit au chapitre 002 est le résultat de fonctionnement 2025 provisoire, en attente de la validation du CFU 2025 par le trésorier.

La fiscalité

	Prévu 2024	Réalisé 2024	Prévu 2025	Réalisé 2025	Prévu 2026
- dont TH et TF	1 517 539	1 567 946	1 558 062	1 590 437	3 181 300
- dont CFE (cotisation foncière des entreprises)	1 501 451	1 503 458	1 564 788	1 565 684	
- dont TEOM	3 121 660	3 321 664	3 399 883	3 429 505	
- dont IFER	95 880	110 807	112 806	117 713	
- dont TASCOT	75 480	92 439	89 501	88 146	88 850
- dont rôles supplémentaires	35 000	46 170		50 612	
- dont taxe GEMAPI	150 000	149 911	150 000	150 084	150 100
- dont fraction de TVA TH	1 932 000	1 850 038	1 855 006	1 855 006	1 860 000
- dont fraction de TVA CVAE	776 000	775 216	738 299	738 299	740 000
Total chapitre 73 impôts et taxes	9 205 010	9 417 649	9 468 345	9 585 486	9 595 150

- GEMAPI :
Le bureau d'Hydreaulys a reconduit à l'identique les participations pour 2026.
- TVA – CVAE :
Les règles de suppression progressive de la part restante de la CVAE perçue par l'Etat ne sont pas modifiées. La part résiduelle de la CVAE devra diminuer de nouveau à compter de 2028, pour disparaître en 2030.

3. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

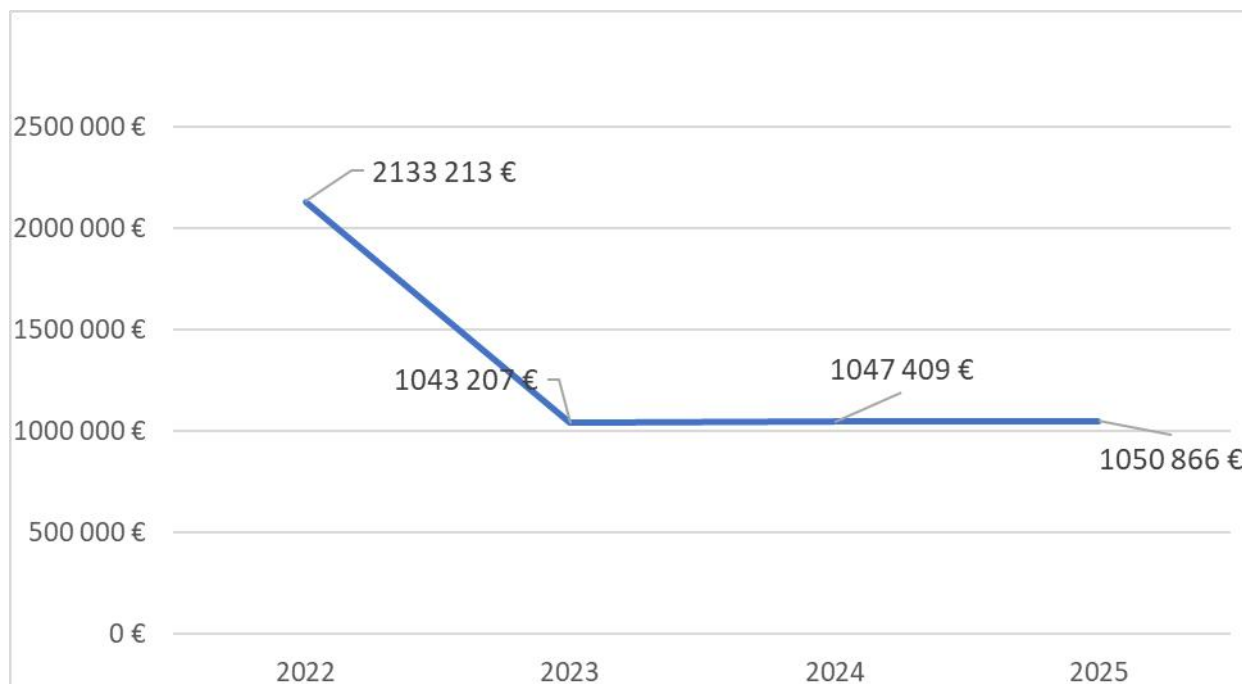
DEPENSES FONCTIONNEMENT	Réalisé 2024	BP 2025	ALLOUE 2025 BP+DM	Réalisé 2025	évol 2025/2024	Prévisions BP 2026	évolution BP 2026/2025
Chapitre 011 - Charges à caractère général	2 581 674,10	3 847 200,00	3 865 650,00	3 582 641,45		5 938 110,00	54,35%
Chapitre 012 - Charges du personnel	2 122 845,54	2 229 968,39	2 229 968,39	2 122 074,90		2 512 400,00	12,67%
Chapitre 014 - Atténuations de produits	3 370 277,00	3 599 204,00	3 604 204,00	3 552 607,00		1 930 204,00	-46,37%
Chapitre 65 - Charges de gestion courante	1 301 803,15	1 391 857,00	1 437 857,00	1 426 239,46		1 422 910,00	2,23%
Chapitre 66 - Charges financières							
Chapitre 67 - Charges spécifiques	226,03	500,00	500,00	1 982,00		500,00	
Chapitre 68 - Dotations aux provisions	0,00	1 000,00	3 791,00	0,00		5 000,00	
TOTAL DEPENSES REELLES	9 376 825,82	11 069 729,39	11 141 970,39	10 685 544,81	0,14	11 809 124,00	6,68%
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections (amortissements)	97 858,91	110 000,00	110 000,00	109 901,33		250 000,00	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	97 858,91	110 000,00	110 000,00	109 901,33	0,12	250 000,00	127,27%
AUTOFINANCEMENT		3 934 634,60	3 825 919,60			4 997 414,65	
TOTAL CUMULE	9 474 684,73	15 114 363,99	15 077 889,99	10 795 446,14	0,14	17 056 538,65	12,85%

Les dépenses du chapitre 011 sont en forte hausse, dues à la reprise du marché de collecte des déchets du SIEED, dissout au 31/12/25, à l'inverse le chapitre 014 qui comprenait la contribution reversée au SIEED note une baisse.

FPIC intercommunal : nous avons maintenu une hypothèse de hausse du montant global du territoire de +2% par rapport à son niveau de 2025 auquel va s'ajouter la somme minorée du FPIC de la commune de Feucherolles, suite au prélèvement FSRIF en 2025.

Pour information, la CCGM prend en charge, également, le montant minoré du FPIC de Saint Nom la Bretèche suite à leur contribution au FSRIF en 2024.

Evolution du FPIC de 2022 à 2025



En effet, le dispositif du FSRIF est articulé de deux manières au FPIC, dans une logique de plafonnement conjoint des contributions à ces fonds de péréquation.

D'une part, la somme des prélèvements FSRIF de l'année précédente et FPIC de l'année ne peut excéder 14% des ressources fiscales d'un territoire (EPCI et communes membres). Ce mécanisme vient minorer la contribution du territoire concerné au titre du FPIC et non celle des communes au titre du FSRIF, afin de préserver l'alimentation du mécanisme de solidarité francilien.

D'autre part, le prélèvement dû au titre du FPIC par une commune membre d'un **EPCI qui serait par ailleurs contributrice l'année précédente au FSRIF est minoré du montant de la contribution au titre du FSRIF**, les sommes ainsi minorées sont acquittées par le groupement en lieu et place de ses communes.

La contribution FPIC 2026 de la commune de Feucherolles sera minorée (du montant de sa contribution au FSRIF 2025), à compter de 2026 et prise en charge par la CCGM.

Charges de personnel : une évolution de la masse salariale en 2026 pour plusieurs raisons :

- ✓ Fin des mises à disposition des agents mairie sur la CCGM, qui passent à 100% CCGM

- ✓ Mises à disposition qui n'ont pas pu être rattachés à l'exercice 2025 en raison d'un problème sur la paie de juillet passée 2 fois, et qui n'a pas été rejetée suite à la migration du logiciel finances/Rh
- ✓ 1 recrutement d'un agent comptable
- ✓ 1 recrutement (Chargé du suivi de la collecte des déchets ménagers suite à la dissolution du SIEED)
- ✓ Les cotisations CNRACL (part patronale) augmenteront au 1er janvier de 3 points. Fixé jusqu'à présent à 34,65 %, le taux de cotisation passe donc immédiatement à 37,65 %

• **Evolution des dépenses de personnel et des rémunérations :**

EN K€

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP2024	BP 2025	BP 2026 prévisions
012 CHARGES DE PERSONNEL	1 224	1 246	1 356	1 532	1 989	2 135	2 230	2 512

• **Structure des effectifs au 1^{er} janvier 2026 :**

	Administratif	PAEDE	ALSH	Affaires sociales
Titulaires permanents	5	8	3	2
Non titulaires permanents	3	1	2	2
Non titulaires vacataires			28	
TOTAL	8	9	33	4

• **Evolution des résultats de fonctionnement de la CCGM depuis sa création**

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Epargne de gestion en K€ (opérations réelles seulement hors opérations d'ordre)	-20	504	-142	522	183	381	542	1 285	1 179	2340	2605	1819

4. L'ENDETTEMENT DE LA CCGM

L'endettement de Gally Mauldre est nul au 31 décembre 2025.

5. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES INVESTISSEMENT	Réalisé 2024	BP 2025	ALLOUE 2025 BP+DM	Réalisé 2025	Prévisions BP 2026
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves	13 908,33	30 000,00	30 000,00	113 133,37	10 000,00
Chapitre 13 - Subventions	35 762,00	537 195,00	537 195,00	528 295,50	1 847 229,00
Chapitre 024 - Produit des cessions					
TOTAL RECETTES REELLES	49 670,33	567 195,00	567 195,00	641 428,87	1 857 229,00
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	97 858,91	110 000,00	110 000,00	109 901,33	250 000,00
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales					
TOTAL RECETTES D'ORDRE	97 858,91	110 000,00	110 000,00	109 901,33	250 000,00
Chapitre 10 - Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	2 000 000,00				
Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement		3 934 634,60	3 825 919,60		4 997 414,65
Chapitre 001 - Solde d'exécution reporté	2 124 658,28	4 091 273,92	4 091 273,92	4 091 273,92	7 293 988,38
TOTAL CUMULE	4 272 187,52	8 703 103,52	8 594 388,52	4 842 604,12	14 398 632,03

Les recettes réelles d'investissement se présentent comme suit :

- En 2024, les recettes réelles s'élevaient à 49 670 €
- En 2025, les recettes réelles s'élèvent à 641 429 €
- Les prévisions pour 2026 sont estimées à 1 857 229 €.

Le total cumulé des recettes d'investissement pour 2026 se décompose comme suit :

- Recettes réelles 1 857 229 €
- Recettes d'ordre 250 000 €
- Virement de la section de fonctionnement 4 997 414,65 €
- Le solde d'exécution reporté 2025 7 293 988,38€

(Sous réserve du CFU 2025 validé par le trésorier)

On observe une hausse des prévisions budgétaires en 2026, suite à l'avancement des opérations et aux subventions s'y rapportant.

Principales subventions d'investissement attendues en 2026 :

Subventions concernant la suite d'opérations 2025 :

- Subvention Fonds vert (PCAET) 49K€
- Subvention Région (piste cyclable Mareil à Maule) 481K€
- Subvention Département (piste cyclable Mareil à Maule) 538K€

Nouvelles subventions opérations 2026 :

- Subvention AESN (Etudes Bazemont Rouase) 68K€
- Subvention AESN (Travaux de restauration et protection des inondations Bazemont Rouase) 48K€
- Subvention AESN (Travaux de restauration et protection des inondations Mareil et Montainville) 28K€
- Subvention AESN (Travaux Clos Bazin) 624K€
- Subvention AESN (EP et EC St Nom La Bretèche) 14K€

6. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES INVESTISSEMENT	Réalisé 2024	BP 2025	ALLOUE 2025 BP+DM	Réalisé 2025	RAR 2025	Prévisions BP 2026
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	37 824,78	495 195,00	495 195,00 €	102 705,60 €	24 624,00 €	379 494,00 €
Chapitre 204 - Subvention d'équipement versée	19 907,36	2 847 245,57	2 947 245,57 €	944 023,41 €	37 653,59 €	2 708 391,85 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	90 535,09	1 880 572,22	1 880 572,22 €	252 982,23 €	79 903,73 €	1 592 430,00 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	31 369,28	3 480 090,73	3 271 375,73 €	152 997,10 €		9 718 316,18 €
TOTAL DEPENSES REELLES	179 636,51	8 703 103,52	8 594 388,52 €	1 452 708,34 €	142 181,32 €	14 398 632,03 €
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections						0,00 €
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales						0,00 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0,00		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL CUMULE	179 636,51	8 703 103,52	8 594 388,52 €	1 452 708,34 €	142 181,32 €	14 398 632,03 €

Les principaux Investissements 2025 :

- **Aménagement, Environnement et Développement économique :**
 - Etudes Bazemont Rouase (GEMAPI)
 - Travaux de restauration et protection des inondations Bazemont Rouase (GEMAPI)
 - Travaux de restauration et protection des inondations Mareil et Montainville (GEMAPI)
 - Travaux Clos Bazin (GEMAPI)
 - EP et EC St Nom La Bretèche (GEMAPI)
 - Réalisation du SCOT
 - Projet et études dans le cadre du PCAET : atlas de la biodiversité, Formation élus/agents sur le ZAN, formation élus/agents déchets, panneaux d'information sur la biodiversité, actions Eco-Garde et Energies Solidaires, étude de développement économique liée notamment au positionnement de la pastille d'intérêt économique et industriel au SDRIF-E
 - Module complémentaire au logiciel d'autorisation du droit des sols
- **Ordures ménagères :**
 - Etude pour la réalisation d'une déchetterie
 - Bacs, composteurs et PAV
- **Equipements culturels et sportifs / CLSH / actions en faveur du sport, de la jeunesse et des seniors :**
 - Mobilier
 - Equipements
 - Suite de l'opération centre de loisirs Ouest à Maule

- Travaux toiture cinéma
- **Transports / circulations douces :**
 - Maîtrise d'œuvre et travaux création piste cyclable de Maule à Mareil (Richemont)
- **Communication / animations culturelles et territoriale**
 - Signalétique sentiers pédestres
 - Refonte du site internet
 - Equipements (sono portative et rétroprojecteur)
- **Informatique**
 - Ordinateurs
 - Divers équipements
- **Affaires sociales, portage à domicile**
 - Véhicule de transport type navette
 - Mise à niveau matériel PAD (tout inox)
 - Armoire froide
- **Administration générale**
 - Fonds de concours
 - Subventions d'équipement
 - Etude sur le projet futur siège de la CCGM
 - Provisions

7. ORIENTATIONS STRATEGIQUES POUR 2026 :

- **Optimisation des ressources :** Augmenter les recettes propres et maîtriser les dépenses courantes.
- **Priorisation des investissements :** Orienter les dépenses vers les projets structurants tout en limitant les charges d'investissement.
- **Effort de rationalisation :** Ajuster les prévisions budgétaires en fonction des résultats financiers de 2025 pour éviter tout déséquilibre structurel
- **Adaptation aux réformes fiscales :** Faire face à une contribution plus forte des EPCI au redressement des comptes publics
- **Développement durable :** Intégrer des projets favorisant la transition énergétique et la résilience environnementale.